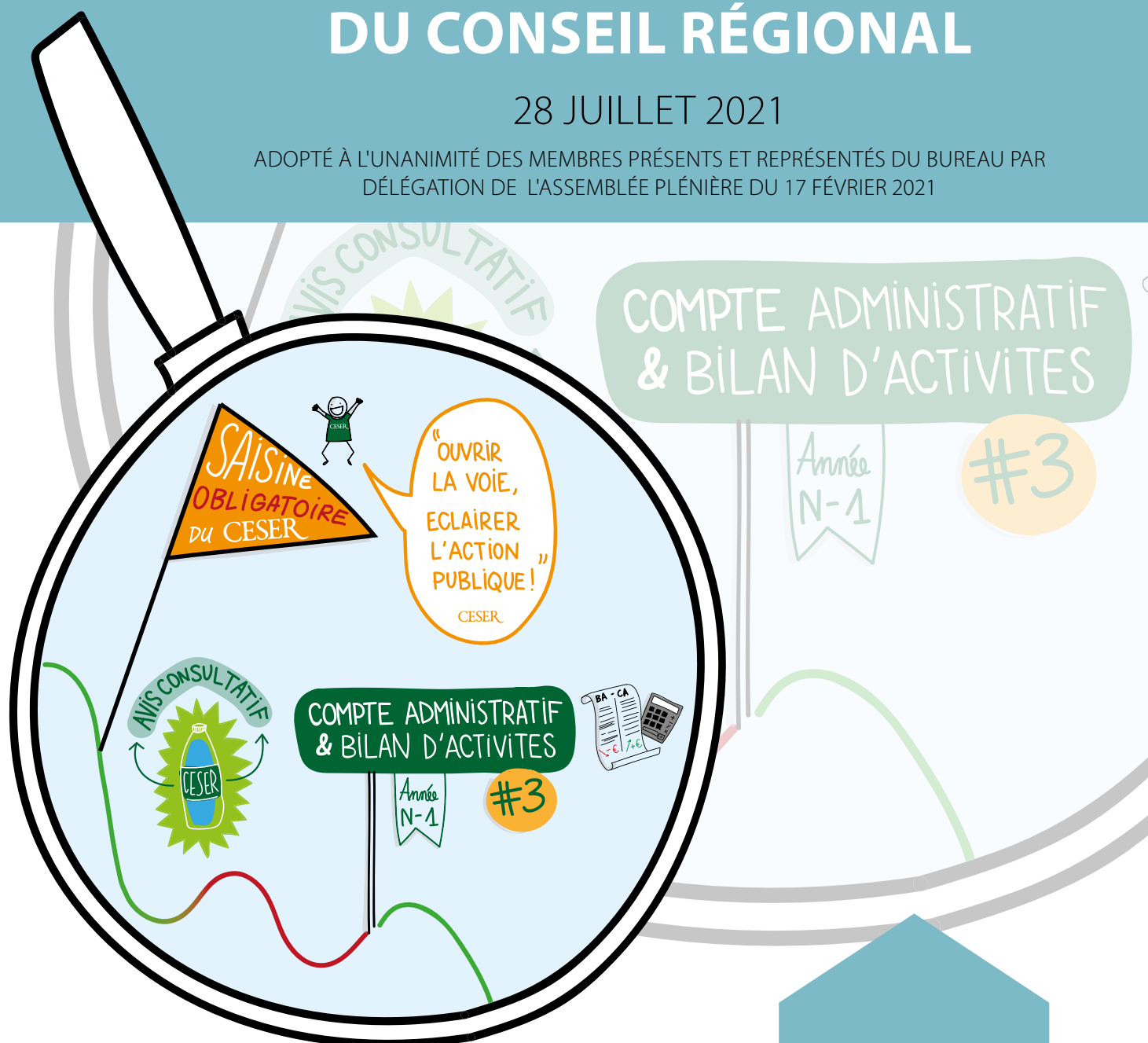


EXERCICE 2020

AVIS SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL RÉGIONAL

28 JUILLET 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS DU BUREAU PAR
DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 17 FÉVRIER 2021



OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER L'ACTION PUBLIQUE

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

ÉDITORIAL

Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie régionale, le CESER est l'assemblée de la première voix, pour ouvrir la voie et éclairer l'action publique régionale.

Avec une culture du débat constructif, les membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettent en commun et unissent leurs connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.

Le CESER est donc, par essence, un espace où se pratique un dialogue structuré, visant à contribuer à améliorer l'efficacité des politiques publiques dans leur conception, leurs mise en œuvre, suivi et évaluation.

Espace de réflexion ancré dans le temps long, le CESER par ses auto-saisines anticipe les enjeux sociétaux pour nourrir un développement économique, social, environnemental et sociétal, qui soit inclusif et participatif et qui se fonde sur une citoyenneté régénérée et responsable.

Au-delà de ce rôle stratégique d'anticipation, le CESER a aussi, depuis la loi NOTRe, un rôle renforcé de contribution à l'évaluation des politiques publiques : à ce titre, tous les CESER donnent, à leur Conseil régional, leur avis notamment et entre autres sur ses orientations budgétaires, le projet de budget de la Région et les résultats de sa mise en œuvre. C'est ce dernier point qui a fait l'objet des présentes saisines de la part de la Présidente du Conseil régional.

Au-delà de ses missions « classiques », je souhaite que nous puissions, avec la nouvelle mandature, enclencher une nouvelle dynamique et renouveler notre relation par la signature de la « Charte de Participation Citoyenne Réunionnaise ». En effet, si la démocratie électorale a forgé la démocratie régionale, la démocratie représentative et participative la rend véritablement complète, nourrissant ainsi l'enjeu d'une gouvernance régénérée, partagée et transparente.

C'est dans cet esprit de co-construction que le CESER a souhaité inscrire ses présents avis.

Dominique VIENNE
Le Président



PRÉAMBULE

Par courrier daté du 19 juillet 2021, le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) a été saisi pour avis par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur sept documents, qui seront soumis à l'Assemblée plénière du Conseil régional le 30 juillet 2021. Les documents sont les suivants :

- Bilan d'activités 2020 du Conseil régional de La Réunion,
- Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2020,
- Compte de gestion de la Région pour l'exercice 2020,
- Budget Administratif de la Région pour l'exercice 2020,
- Budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectations du résultat de l'exercice 2020,
- Bilan 2020 de la gestion pluriannuelle AP-AE/CP,
- Budget 2021 – Projet de Budget Supplémentaire / Décision Modificative n°2.

En raison des délais particulièrement courts ainsi qu'à la persistance d'une situation sanitaire dégradée, le CESER n'a pas été en mesure d'approfondir comme il l'aurait souhaité ses analyses des documents qui lui ont été transmis. Pour rappel, le CESER n'avait pas été saisi pour avis sur ces documents en 2020 pour l'exercice 2019. En effet, conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et à la délibération n° DAP 2020_0005 du 6 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et l'exercice des compétences de la collectivité régionale durant la phase d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, l'avis des organes consultatifs n'était pas requis.

Enfin, le CESER prend acte que les documents sur lesquels ses commissions ont travaillé, sont ceux d'une mandature différente de celle actuelle.

SOMMAIRE

I. AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Finances, ressources humaines et gouvernance partagée	11
Affaires européennes – Programmes européens	17

II. LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION

Pilier 1. Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais	21
La formation professionnelle et l'apprentissage	22
L'éducation	25
Pilier 2. Engager la 2^{ème} génération des grands chantiers réunionnais	27
Pilier 3. Libérer les entreprises, libérer les énergies	31
Financement	32
Emploi et compétences	32
Foncier économique et économie bleue	33
Tourisme	34
Numérique	35
Pilier 4. Libérer la terre réunionnaise	37
Pilier 5. Notre identité, notre culture, not' fierté	41
Culture	41
Sport	43
Pilier 6. Plus d'égalité des chances pour les familles.	45
Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale	46
La maîtrise des savoirs de base : le Plan illettrisme, illettronisme, innumérisme (3 i)	47
La politique régionale de santé	48
Aide alimentaire, Solidarité et Cohésion Sociale	49
Continuité territoriale et mobilité	50
Pilier 7. Cap sur le monde, Cap sur l'océan Indien	51
Les « Relations économiques bilatérales à travers les antennes du Conseil régional »	52
La « Coopération institutionnelle »	53
Le programme « Interreg »	54
Internationalisation des entreprises	55

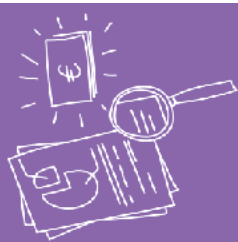
PREMIÈRE PARTIE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES



FEV

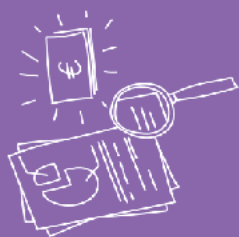
COMMISSION FINANCES & ÉVALUATION
DE L'ACTION PUBLIQUE



FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE PARTAGÉE



Credits photographiques : Région Réunion.



Finances

L'exercice du budget 2020, au regard de celui primitif, a été profondément impacté par la crise sanitaire qui en a entraîné une modification profonde de l'exécution. Des dérogations réglementaires ont été actées à la fois sur le plan national et européen, particulièrement en ce qui concerne le contrat de confiance (Contrat de Cahors) signé en 2018 entre l'État et la Région Réunion qui a été suspendu pour permettre à la Collectivité régionale de faire face à l'urgence sanitaire. Celui-ci prévoyait un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement contenu à un taux de 1,25 % par an. La Commission constate que bien que cette facilité ait été offerte à la collectivité régionale, ce taux a été respecté pour l'exercice 2020.

La Commission observe que pour les principaux éléments de l'exécution budgétaire (en mouvements réels), en matière de :

- Recettes, les réalisations s'élèvent à 923,1 M€, soit un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 91,8% et une diminution de -10,8% par rapport à 2019,
- Dépenses, les mandatement s'élèvent à 893,9M€, soit un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 88,5 % et une diminution de -10,4% par rapport à 2019,

Elle note un résultat positif de 79,217 M€ contre 67,732 M€ en 2019, repris dans le budget 2021 – voir encadré page suivante.

	CA Région 2020		
	2019	2020	évol.
recettes réelles de fonctionnement	615,9	536,3	-12,92 %
dépenses réelles d'exploitation	449,0	410,1	-8,66 %
épargne de gestion	166,9	126,2	-24,39 %
intérêts dette	23,2	20,4	-12,07 %
épargne brute	143,7	105,8	-26,37 %
remboursement dette	40,0	59,0	47,50 %
épargne nette	103,7	46,8	-54,87 %
dépenses d'équipement	397,5	296,4	-25,43 %
recettes propres d'investissement	218,4	194,2	-11,08 %
recours à l'emprunt	80,0	70,9	-11,38 %
fonds de roulement final*	67,6	83,1	22,93 %
endettement	1 229,50	1 241,40	0,97 %
taux EB (EB/RRF)	23,33 %	19,73 %	-15,45 %
dette/EB	8,6	11,7	36,05 %

* hors intégration des écritures de régularisation du BO 2020

Extrait de la présentation générale de la Direction des affaires financières du Compte administratif 2020, Budget supplémentaire - Décision modificative n°2 - 2021.

La Commission relève que la diminution des recettes est essentiellement liée à deux facteurs : la perte des recettes de fiscalités directes et indirectes du fait de la pandémie et du confinement, ainsi que la suspension du volet 2020 du Pacte (-21,5 M€)¹. Elle constate notamment une baisse des recettes fiscales indirectes de 14 %, notamment liée à celles de la Taxe Sur la Consommation des Carburants (TSCC) et de l'Octroi de Mer.



S'agissant des dépenses réelles d'investissement, la Commission constate que deux lignes sont particulièrement impactées à la baisse, « formation professionnelle et apprentissage » et « transports ».

Elle note qu'il est question d'un report dû à l'arrêt des chantiers durant le 1^{er} semestre 2020, dont les réalisations seront mesurées lors du bilan d'activités 2021. De même, pour la formation, le confinement n'a pas permis la tenue de certaines sessions qui ont été reportées en 2021. La Commission prend acte qu'une des conséquences de la crise sanitaire a été la réorientation des dépenses vers les actions sanitaires et sociales et l'aide économique.

Les indicateurs de santé financière de la Collectivité régionale restent tendus. Le taux d'endettement est de 11,7 années et l'épargne brute a chuté de 26,37%, passant de 143,7 M€ en 2019 à 105,8 M€ en 2020. La Commission suggère donc de dégager des marges de manœuvre en recherchant des opportunités de sources innovantes de financement. Celles-ci peuvent être de trois sortes : les économies sur les frais généraux, un arbitrage à réaliser sur les politiques volontaristes menées par la Région ainsi que les pistes possibles à travers le levier fiscal. Pour rappel, la Commission dans son avis sur le BP 2020, avait observé un déséquilibre de la structure des recettes découlant d'un faible produit des fiscalités à la fois directes et indirectes eu égard aux autres régions auxquelles elle se comparait². Elle rappelle également la demande du CESER de rédaction d'un budget de droit commun d'une part, et d'un budget de convergence d'autre part.

Par ailleurs, la Commission renouvelle sa demande, et celle du CESER, d'avoir les documents concernant la Trajectoire d'équilibre, la PPI et la PPF. Éminemment importants, ils permettraient d'avoir une vision plus que correcte des politiques budgétaires de la Région Réunion et lui permettraient de donner un avis plus pertinent.

Budget supplémentaire – Décision modificative n° 2

Le résultat de l'exercice 2020 est de 79,2 M €, qui est repris dans le budget 2021 par la décision modificative n°2. Ce BS/ DM, ne procède qu'à des ajustements techniques (redéploiements de crédits entre chapitres et les affectations du résultat constatées au Compte administratif 2020 de l'ensemble des budgets de la collectivité), par des réaffectations de crédits et n'affecte pas le budget 2021.

La Commission prend cependant acte de l'annonce d'une troisième DM et que l'analyse du résultat de 2020 « doit être relativisée dans le temps ».

1. Cf. page 22 de ce présent rapport.

2. Avis du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

Ressources humaines



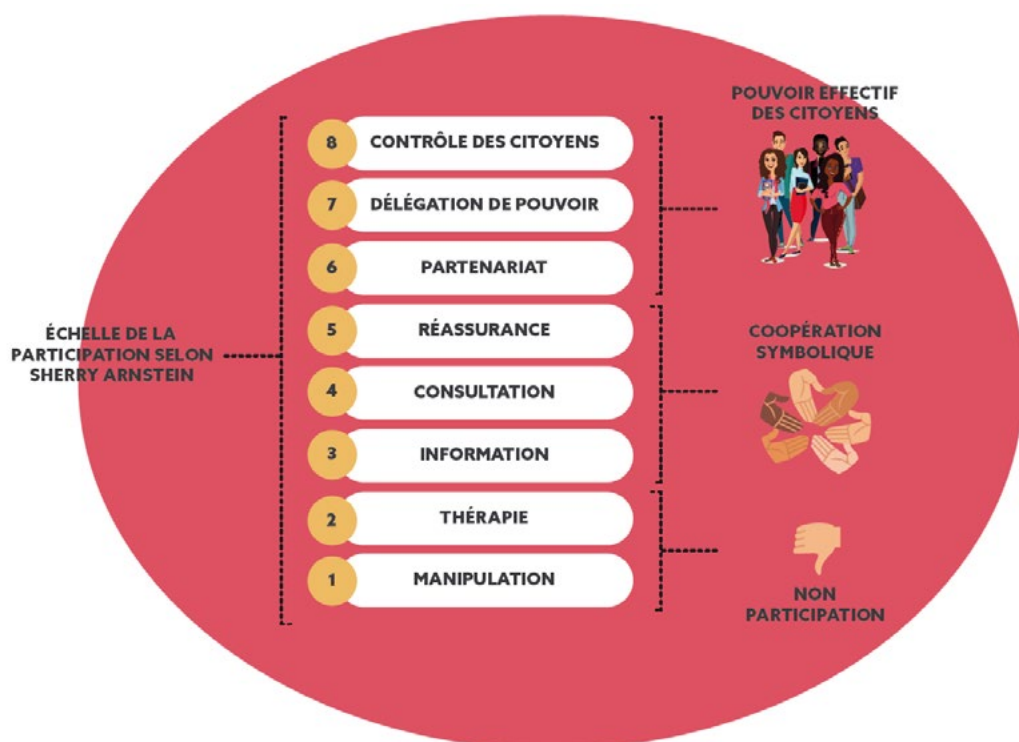
Crédits photographiques : AvelChukanov / Unsplash.

Le télétravail était en place depuis 2016 après une phase d'expérimentation en 2015 au sein de la Région Réunion. La généralisation du travail à distance durant la période de confinement aux postes le permettant représente un changement important pour les équipes. La Commission souligne que l'adaptation rapide de l'organisation du travail a permis une continuité de services publics de qualité, dans une période où les attentes étaient importantes. Ces nouvelles modalités de travail doivent être évaluées notamment au regard des impacts engendrés sur la qualité de vie au travail. A ce stade, elle prend acte par ailleurs des recommandations de la Chambre régionale des comptes, et ce au regard de ses avis précédents³ sur ce point.

3. Avis du CESER sur le bilan d'activités et le compte administratif du Conseil régional de : 2017, Assemblée plénière du 19 juin 2018 ; et de 2018, Assemblée plénière du 20 juin 2019.
Avis du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice : de 2019, Assemblée plénière du 28 mars 2019 ; et de 2020, Assemblée plénière du 28 janvier 2020.



Gouvernance partagée



Extrait du Rapport « Faire de la Réunion du Millénium un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défit éducatif », page 21, Echelle de la participation selon Sherry Arnstein.

La Commission prend acte du Bilan d'activités pour l'exercice 2020 en matière de gouvernance partagée et de participation citoyenne. Elle relève la volonté particulièrement forte qui est affichée par la Collectivité de faciliter l'expression de la démocratie permanente tant au sein du Conseil régional que « hors les murs ». Elle constate que pour ce faire, la collectivité anime la démocratie citoyenne grâce au Conseil Consultatif Citoyen (CCC) et qu'elle souhaite intégrer la parole de la jeunesse au travers du Conseil Citoyen des Jeunes (CCJ). La Commission élargie souligne que lors de la concertation de la Nouvelle Entrée Ouest (NEO), eu égard aux travaux menés par le CESER dans « Faire de la Réunion du nouveau millénium un Territoire à Citoyenneté Positive » (TCP) le Conseil régional, par le CCC, se situerait à 6 sur l'échelle d'Arnstein (cf. schéma ci-dessus). Toutefois, la Commission élargie demeure vigilante. D'une part, elle n'a pas été destinataire du rapport CCC sur la concertation NEO, d'autre part, les modalités de prise en compte des expressions citoyennes ne sont pas complètement définies et risqueraient de ramener l'exercice au niveau 2 de la-dite échelle.

La Commission relève également les difficultés rencontrées sur l'organisation, la structuration et la production du CCC et prend acte, qu'à ce stade, la collectivité n'a pas prévu d'évolution de cet Espace d'Intelligence Territorial (EIT) citoyen. Elle souligne par ailleurs, un essoufflement de la participation, antérieur à la crise sanitaire. S'agissant des outils numériques déployés et essentiellement utilisés du fait de la crise sanitaire, la Commission élargie suggère de prendre en compte les disparités des territoires et des citoyens quant au sujet de la fracture numérique.

Elle insiste sur la nécessité de renforcer les liens entre les commissions composants le CESER et les membres des commissions permanentes du Conseil régional. Dès lors, elle suggère la création de groupes inter-assemblées (GIA) constitués à parité de membres du CESER et du Conseil Régional. Ces groupes constitueraient des lieux d'information et un cadre permanent de dialogue, mais aussi une instance chargée d'effectuer un pré-examen des orientations ou des plans stratégiques régionaux, en amont des décisions du Conseil régional. Le premier GIA constitué pourrait être matérialisé sur le dossier actuel des APE, en continuité du groupe de travail ad hoc constitué entre le Conseil régional, l'État en région et le CESER. La Commission souligne déjà l'importance d'intégrer dans ce CCJ les jeunes en emploi. Enfin, et afin que des règles claires et transparentes soient posées, la Commission élargie propose que dans un délai court soit élaborée conjointement la « *Charte de Participation Citoyenne Réunionnaise* », intégrant les trois forces de la Démocratie permanente - électorale, représentative et citoyenne.



Credits photographiques : Leon / Unsplash.



TEC
COMMISSION TERRITOIRES
EUROPE COOPÉRATION

AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS



Credits photographiques : Milka Baumeister / Unsplash.

En premier lieu, la Commission salue la qualité des documents qui lui ont été présentés. Toutefois, en termes de présentation, elle s'étonne que le sujet des Régions Ultrapériphériques Européennes (RUP) ne fasse que peu partie de ce bilan d'activités. Par ailleurs, elle réitère sa demande afin que les singularités de La Réunion soient davantage défendues, à Paris et à Bruxelles, et ce au titre de l'article 349 du TFUE et conformément à la jurisprudence sur le sujet (arrêt Mayotte de décembre 2015).



COMMISSION TERRITOIRES
EUROPE COOPÉRATION

TEC

La Commission prend acte des effets de la crise sur la programmation des futurs programmes européens 2021-2027 et des retards pris. Elle a déjà émis des préconisations sur la gestion des fonds européens 2014-2020 et la mise en place du programme opérationnel européen 2021-2027 dans le cadre de ses derniers avis sur :

- L'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027 du 16 janvier 2020¹,
- La modification des PO FEDER et FSE 2014-2020 (volet REACT UE) du 21 avril 2021²,
- Le Rapport de Mise en Œuvre (RAMO) Interreg 2020 du 11 mai 2021³,
- Les RAMO FEDER et FSE 2020 du 25 mai 2021⁴,
- Et le RAMO FEADER 2020 du 16 juin 2021⁵.

1. Avis du CESER sur l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027 – adopté le 16 janvier 2020.

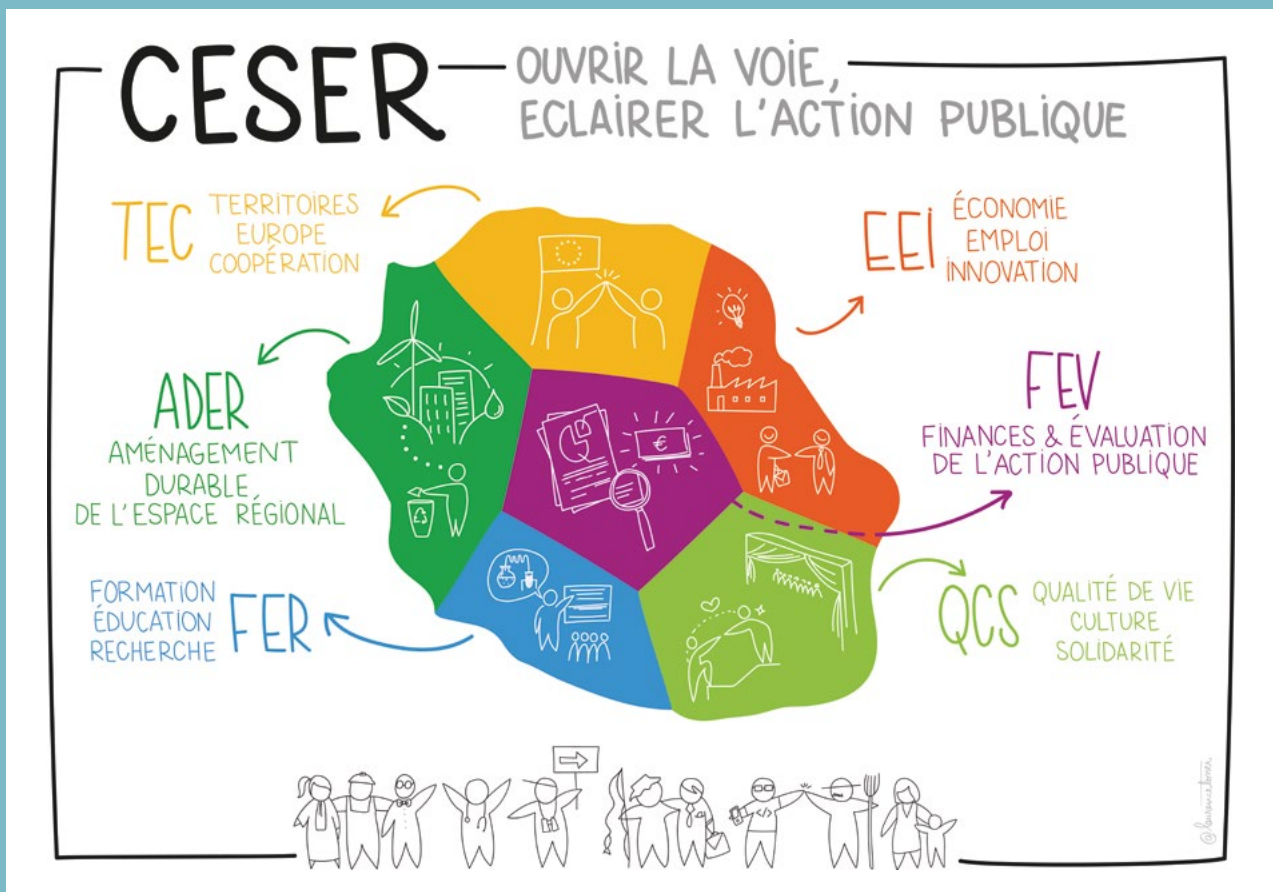
2. Avis du CESER sur la modification des PO FEDER et FSE 2014-2020 (volet REACT UE) – adopté par consultation électronique le 22 avril 2021.

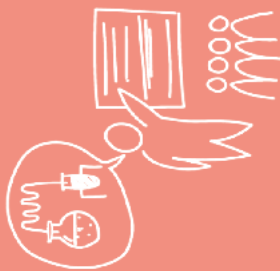
3. Avis du CESER sur le Rapport de Mise en Œuvre (RAMO) Interreg 2020- adopté par consultation électronique le 11 mai 2021.

4. Avis du CESER sur les Rapports de Mise en Œuvre (RAMO) FEDER et FSE 2020 – adopté par consultation électronique le 25 mai 2021.

5. Avis du CESER sur le Rapport de Mise en Œuvre (RAMO) FEADER 2020 – adopté par consultation électronique le 16 juin 2021.

LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION





COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE
FER

PILIER I

UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Commission « Formation, Éducation, Recherche » (FER) tient à remercier la direction de l'Éducation et ses équipes pour la présentation qui lui a été faite du bilan d'activités de l'exercice 2020 de la Région Réunion. Elle note que malgré la crise sanitaire de la Covid-19, le Conseil régional a maintenu, voire renforcé, ses interventions dans le domaine de l'éducation, afin de s'adapter aux nouvelles contraintes, notamment celles liées au confinement.



Credits photographiques : Jeswin Thomas / Unsplash.

La formation professionnelle et l'apprentissage



Face au taux élevé de chômage et de décrochage scolaire sur l'île¹, l'enjeu d'une formation professionnelle adaptée à la jeunesse réunionnaise s'avère primordial. Les acteurs de la formation ont dû faire preuve d'agilité face au confinement, notamment avec le développement de l'accès au numérique, les plateformes de formation à distance ou encore l'accompagnement de la digitalisation de l'offre de formation.

La Commission salue le maintien de la rémunération des stagiaires pendant le confinement. Toutefois, encore un tiers des jeunes Réunionnais et Réunionnaises, n'ont aucun diplôme, soit 35 500 des 16 à 29 ans. Alors que le diplôme augmente considérablement la possibilité d'avoir un emploi, encore plus à La Réunion que dans l'Hexagone, la Commission demande à renforcer les parcours de formation envers les publics les plus fragiles. Elle prend note de la question de la mobilisation des publics. Enfin, elle regrette que les fonds issus du PACTE en 2020 et 2021 n'aient pas été utilisés et sera vigilante lors du bilan global, présenté à la fin du dispositif en 2022.

En outre, la Commission regrette de ne pas avoir trouvé mention du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) au sein du bilan d'activités pour l'exercice 2020 du Conseil régional. Elle rappelle que ce dernier assume pourtant la co-présidence

1. Rapport du CESER « La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise » – Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

avec l'État de cette instance quadripartite, en charge du diagnostic, du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle. Elle demande une évaluation à mi-parcours du CREFOP.

La Commission maintient ses interrogations sur la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) toujours inaboutie, notamment dans le champ du service public régional de l'orientation (SPRO) et du Service d'Intérêt Économique Général (SIÉG) de la formation². Pour le pilotage du CPRDFOP, la Commission souhaiterait bénéficier d'une meilleure visibilité de la répartition des moyens mobilisables par chacun des partenaires³. Elle précise qu'elle se penche actuellement sur les questions de l'orientation tout au long de la vie, dans le cadre d'une auto-saisine : « L'orientation, au cœur des trajectoires individuelles et des dynamiques socio-économiques du territoire ».



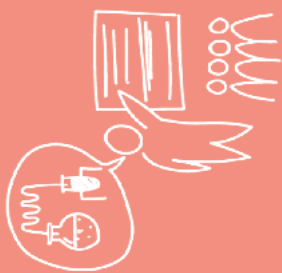
Crédits photo : Campaign creators / Unsplash.

Pour mieux analyser les besoins du territoire, les travaux des comités de filières, initialement prévus en 2014, ont été relancés fin 2020. La Commission reconnaît l'intérêt de la collectivité régionale pour les métiers d'avenir, notamment les métiers portuaires, dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois

et Compétences (GPEC). Elle rappelle que la GPEC, déjà mise en œuvre par l'État, est d'une part un outil pour sécuriser les parcours professionnels et d'autre part, un outil d'amélioration du taux d'emploi avec une vision prospective par filière⁴. Elle permet en effet une meilleure adéquation des besoins du territoire avec la carte de formation. Et ainsi, d'alimenter la dimension stratégique de l'offre de formation sur 3, 10 et 20 ans. La Commission s'attardera sur les éléments complémentaires des études actuellement en cours sur les comités de filières.

Bien choisir son orientation, c'est aussi être accompagné pour valoriser des compétences non formelles, particulièrement pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. La Commission prend acte qu'un marché a été lancé, en vain, en 2019 pour désigner des opérateurs pour la Valorisation des Acquis et de l'Expérience (VAE). La Commission espère que ce projet pourra redémarrer cette année et soutient le travail de l'association PRODIJ sur le dossier de valorisation des preuves, pour intégrer les *soft skills* dans les actions de formation et sur l'analyse des savoir-faire.

2. Avis du CESER sur le bilan d'activités et le compte administratif du conseil régional exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.
3. Avis du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – 19 juin 2018.
4. Rapport du CESER intitulé « La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives » - Assemblée plénière du 19 novembre 2013.



FER COMMISSION FORMATION ÉDUCATION RECHERCHE

Plus spécifiquement, sur les formations sanitaires et sociales, la Commission salue la continuité pédagogique réalisée grâce au maintien des formations à distance, à l'exception des stages qui ont été très perturbés avec la crise sanitaire, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il est difficile de trouver un stage à La Réunion du fait de la saturation des lieux de stage⁵. La Commission sera vigilante à l'étude menée cette année par l'association Réunion Prospective Compétence (RPC) sur l'insertion des jeunes après une formation d'infirmier.

Sur l'apprentissage, la Commission rappelle que sa compétence a été transférée aux branches professionnelles⁶. Cependant France Compétences a pris en charge le coût des contrats signés par le Conseil régional. Aussi, pour accompagner les apprentis et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), la Région a été bénéficiaire d'un fonds de péréquation des régions et d'un fonds compensatoire de l'État.



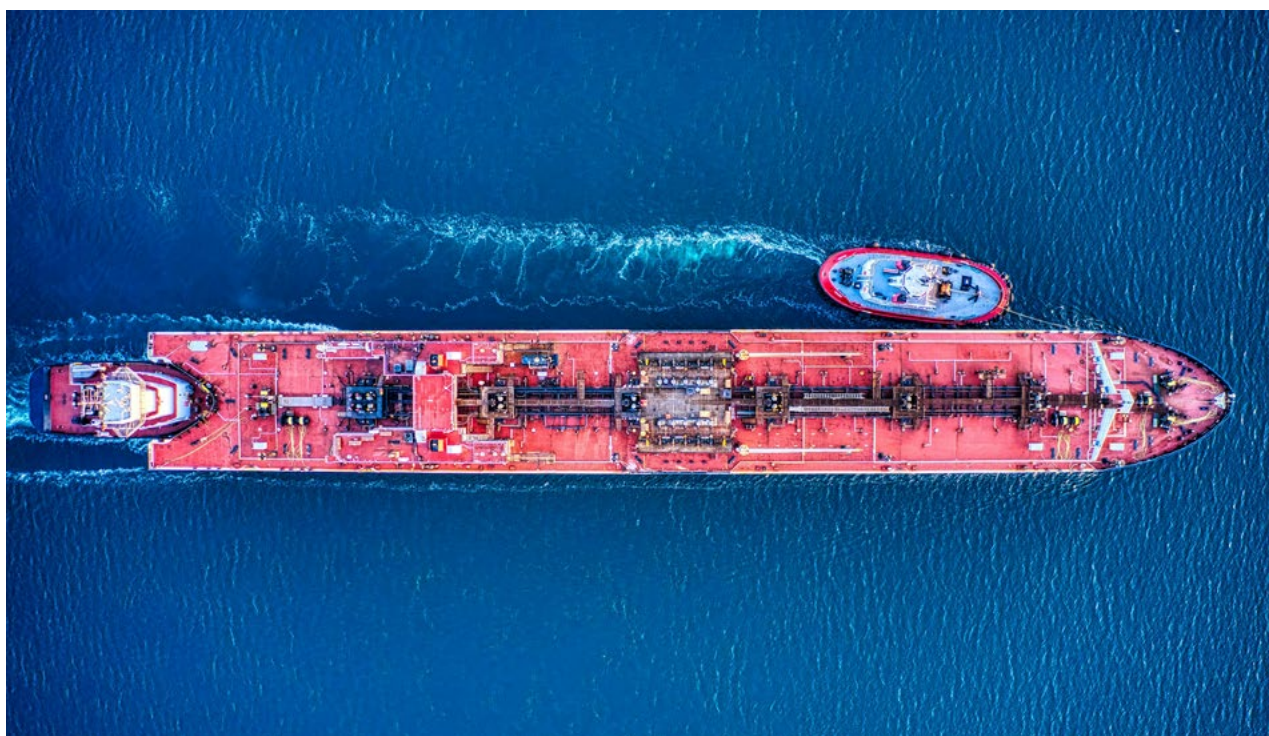
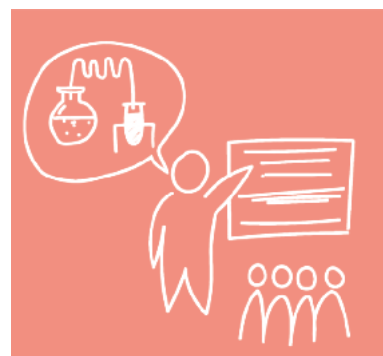
Credits photographiques : Headway / Unsplash.

5. Avis du CESER sur l'élaboration du nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2015-2020 - Assemblée plénière du 25 juin 2015.

6. Loi du 5 septembre 2018, Pour la Liberté de choisir son avenir professionnelle.

L'éducation

La Commission reconnaît favorablement l'accompagnement du Conseil régional aux lycées pendant la crise sanitaire et particulièrement l'aide spéciale Covid en leur faveur, avec l'élargissement de l'aide aux manuels scolaires. Elle regrette toutefois que le plan ordinateur portable (POP) Génération 3 n'ait pas permis d'accompagner les élèves des lycées professionnels, avec un remplacement des ordinateurs en panne par des tablettes. Cela aurait permis une meilleure continuité pédagogique. De même, qu'elle regrette que sa demande récurrente d'une évaluation de cette politique n'ait pas été suivie d'effet.



Credits photographiques : Cameron Venti / Unsplash.

Pour offrir un environnement de qualité à la jeunesse réunionnaise, la Région s'engage dans la construction de lycées neufs. Pour le lycée du Sud (Étang-Salé) la collectivité régionale assure que les études de programmation sont achevées, mais que la phase de lancement peut connaître prochainement de nouvelles directives. Pour le lycée de l'Ouest (Port), dit « lycée de la mer », si le site est arrêté, il manque encore l'étude sur l'aménagement de ce site. Depuis plusieurs années, la Commission rappelle le besoin de nouveaux lycées à La Réunion, en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire. Les métiers de la mer en font partie.

La Commission soutient une ambition forte pour La Réunion en matière éducative. Les campus des métiers peuvent être l'expression de cette volonté. Elle restera attentive au futur campus des métiers sur le bâti tropical, celui sur le numérique, ainsi que celui sur les métiers du social. Enfin, la Commission partage avec la collectivité régionale le regret de la faiblesse du nombre de projets éducatifs innovants, alors même que des moyens financiers existent et demeurent mobilisables, mais non utilisés.

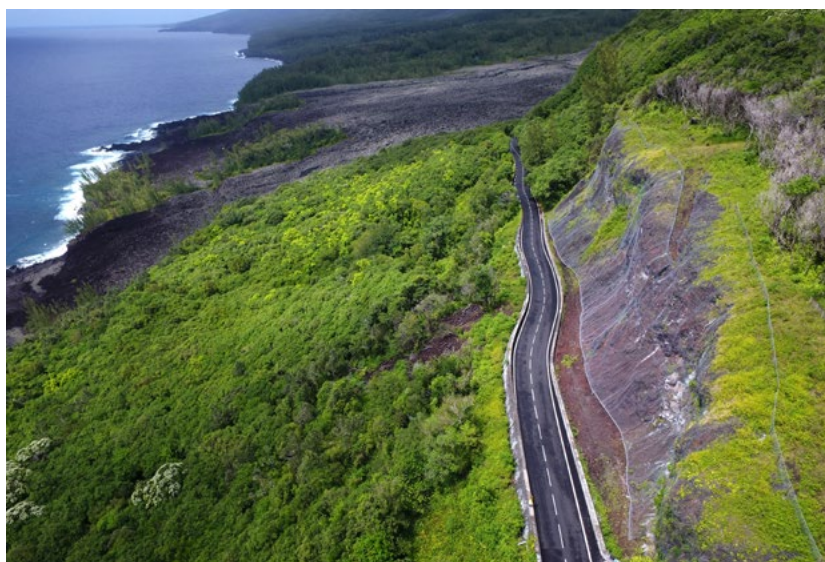


COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE
DE L'ESPACE RÉGIONAL

ADER

PILIER 2

ENGAGER LA 2^{ÈME} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS



Credits photographiques : DavidCSC / Région Réunion.

En premier lieu, la Commission prend note des conséquences de la crise sanitaire, sur les chantiers que ce soit en termes de délais de livraison ou d'impacts financiers. Pour elle, ceux-ci devront néanmoins faire l'objet d'une évaluation précise et ne pas peser sur la relance d'une politique de grands travaux ambitieuse au service de la transformation économique, sociale et environnementale du territoire¹. Pour ce faire, elle invite le Conseil régional à exploiter tous les outils financiers nationaux (plan de relance et plan de convergence) ou européens (plan de relance, REACT UE et programmation 2021-2027).

1. Avis du CESER sur le Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021
- Bureau du CESER du 14 décembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière
du 4 avril 2018.



Concernant l'aménagement et le développement du territoire, la Commission constate que le Conseil régional a poursuivi en 2020 sa stratégie de développement par bassin de vie avec des projets structurants dans l'Ouest comme l'Écocité insulaire et tropicale, ou l'Est avec l'avancée de l'Écotechnopole de Bois Rouge. Sur ce projet, elle demande, une fois de plus, à être destinataire de l'étude de faisabilité afin d'en identifier, notamment, les opportunités et impacts sur les enjeux de transition énergétique.

Sur la desserte aérienne, la Commission rappelle que «la souveraineté aérienne constitue un des éléments importants de l'océan Indien et dans son espace indopacifique»², justifiant à ce titre le soutien du Conseil régional à la SEMATRA au regard des impacts de la crise sanitaire sur la compagnie Air Austral. Néanmoins, comme formulé dans le précédent avis du CESER³, au-delà des interventions financières ponctuelles, la Commission réaffirme la nécessité d'engager une réflexion stratégique de moyen et long terme de la filière aéronautique à travers une vision socio-économique globale que ce soit en termes d'attractivité ou de connectivité. Pour information, le CESER s'est autosaisi du sujet concernant les connectivités aériennes, maritimes et numériques. Cette stratégie pourrait se concrétiser par la création d'une Agence Régionale d'Investissements Stratégiques (ARIS) sur le modèle existant en Occitanie. En effet, le secteur aérien fait partie des mutations socio-économiques qu'il convient d'anticiper au travers de la création d'un Comité d'Orientation et de Suivi des Mutations Socio-Économique qui serait co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, comme le CESER le préconise dans son rapport « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise »⁴.

Concernant la Nouvelle route du littoral (NRL), la Commission prend note du ralentissement de l'activité du chantier en 2020 en raison du confinement, mais aussi des nombreux contentieux en cours. Néanmoins, elle s'inquiète des conséquences financières et temporelles de ces contentieux et de leurs impacts sur les marges de manœuvre du Conseil régional pour lancer de nouvelles opérations structurantes pour répondre aux enjeux de développement et de déplacement de La Réunion. La rédaction d'un budget de droit commun d'une part et de convergence d'autre part serait d'autant plus pertinent dans le cadre de projets comme la NRL, afin d'isoler les composantes structurelles budgétaires (dotations, fiscalités et endettement).

2. Avis du CESER sur la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2021
– Aide d'urgence de la compagnie Air Austral - Bureau du CESER du 08 mars 2021 -
par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.
3. Avis du CESER sur la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2021
– Aide d'urgence de la compagnie Air Austral - Bureau du CESER du 08 mars 2021 -
par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.
4. Rapport du CESER « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales », Bureau du CESER du 22 juin 2021
- par délégation de l'Assemblée plénière du 17 février 2021.

Sur le projet NEO, la Commission souligne la qualité du débat public organisé en 2020 par la CNDP⁵, auquel le CESER a participé, et invite le Conseil régional à renouveler cette expérience sur d'autres projets. En utilisant des outils participatifs divers et innovants, ce type de concertation participe à une meilleure appropriation des projets d'aménagement sur le territoire et permet d'être au plus proche des besoins des usagers. Dans cette perspective, et en terme de transparence, la Commission souhaite que le CESER soit destinataire de la synthèse de la CNDP ainsi que du bilan du maître d'ouvrage afin d'éprouver l'intégration dans le projet des réflexions ayant émergé durant le débat.



Concernant la politique régionale de mobilité durable, et notamment le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), la Commission salue, comme elle l'avait suggéré dans son précédent avis⁶, la mise en place progressive, en 2020, de partenariats entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) à travers des conventions de co-maîtrise d'ouvrage. Elle appelle de ses vœux à poursuivre ce type d'initiatives qui participent ainsi à la concrétisation de projets structurants sur tout le territoire, de manière concertée et cohérente. Sur le RunRail, la Commission demande à être destinataire des résultats de l'étude de faisabilité.

De même, la Commission note, sur les indicateurs de réalisation en 2020, que le nombre de kilomètres de pistes cyclables construits ou réhabilités depuis 2016 s'élève à 16,1 km et dépasse ainsi la cible fixée pour 2020 de 13,45 km. Elle rappelle néanmoins que « la réflexion sur les mobilités » ne doit pas être regardée sous le seul prisme du mode de transport, mais également en renforçant l'intermodalité et la multimodalité, et ce au regard du temps de déplacement et non plus celui du métrage.



Dans son rapport sur les nouvelles formes de mobilités⁷, le Sénat introduit le concept de « mobilité intégrée » qui pose la question stratégique de l'articulation des modes de transport entre eux pour améliorer les « conditions de mobilité »⁸. La Commission suggère ainsi de renforcer la recherche de complémentarités entre les différents modes de déplacements, notamment les réseaux de bus, les voies vélos, le rail et le téléphérique.

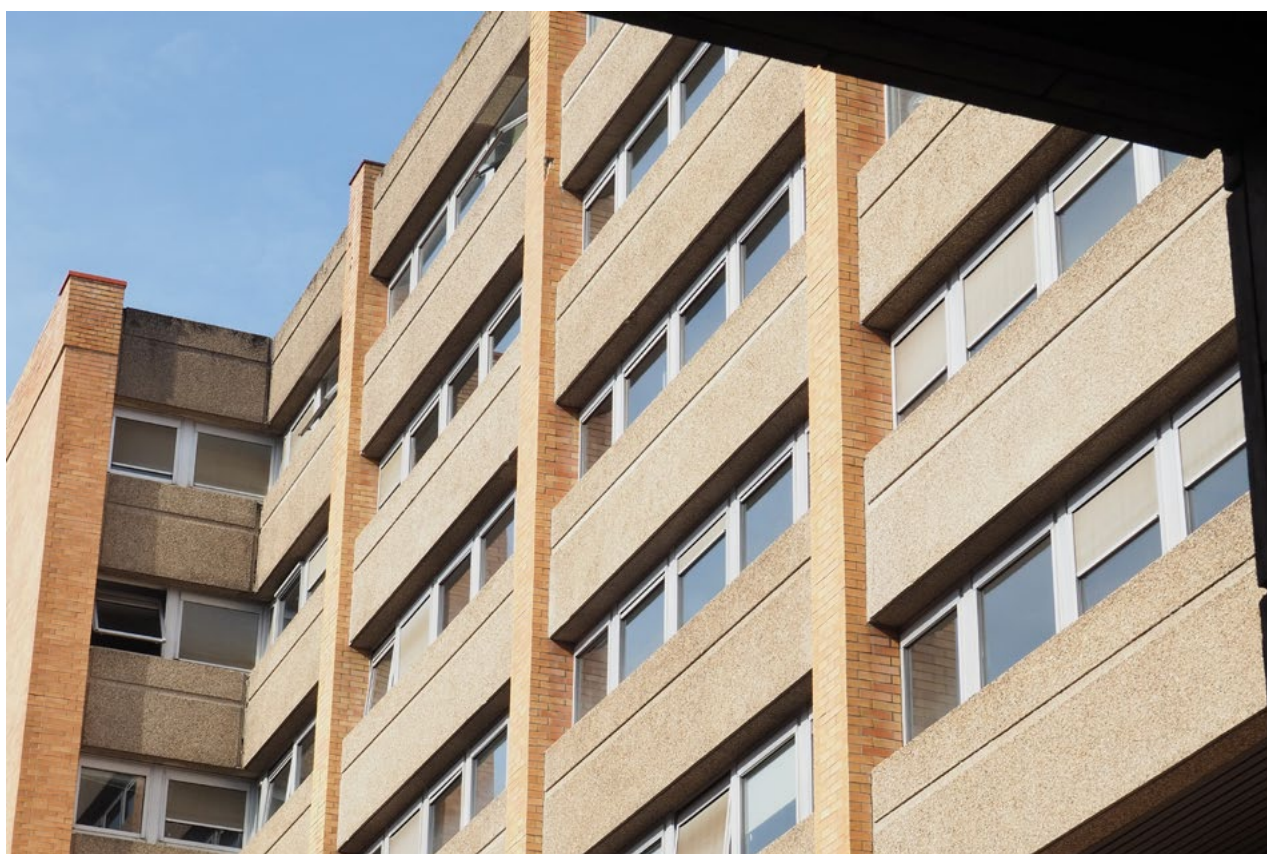
5. Commission Nationale du Débat Public.

6. Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

7. Rapport d'information du Sénat n°117, « Mettre les nouvelles mobilités au service de tous les territoires », novembre 2018.

8. Avis du CESER sur la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CINOR – Bureau du CESER du 28 avril 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

Concernant la politique de construction et de réhabilitation de logements, la Commission constate que les indicateurs de réalisation sont faibles au regard de la cible fixée. À titre d'exemple, seuls 308 logements sociaux ont été réhabilités depuis 2016 contre les 800 prévus pour 2021. Or les actions en faveur de la réhabilitation thermique notamment, sont essentielles afin d'atteindre les objectifs sur l'efficacité énergétique inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). La Commission renouvelle⁹ ainsi sa préconisation sur la nécessité d'engager la réalisation d'un PREE¹⁰ conformément à l'article 188 de la LTECV¹¹ afin de porter une véritable ambition pour la rénovation thermique des logements et bâtiments.



Credits photographiques : Tom Prejeant / Unsplash.

9. Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique », juillet 2019.

10. Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique.

11. Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

PILIER 3

LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

L'année 2020 aura été marquante à bien des égards. La pandémie Covid-19 et les mesures prises pour lutter contre ont rythmé nos quotidiens et ont impacté nos économies dans des proportions qui n'avaient jamais été envisagées jusqu'alors, rendant le budget primitif 2020 caduc. La Commission relève que, conformément à la loi Notre, la nouvelle mandature peut s'octroyer le droit de modifier le SRDEII¹. Si une telle possibilité venait à être mise en œuvre, elle souhaite que le CESER soit associé à un travail de co-élaboration et/ou d'actualisation des priorités d'actions d'un document aussi stratégique pour le territoire.



Credits photographiques : Lukas Blazek / Unsplash.

FEI
COMMISSION ÉCONOMIE
EMPLOI INNOVATION

1. SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation



Financement

La Commission souligne l'agilité et la réactivité dans la politique de gestion, tant en fonds propres qu'en fonds européens dont la collectivité a fait preuve pour créer et territorialiser des mesures d'urgence afin d'accompagner et sauvegarder les entreprises et par conséquent l'emploi réunionnais. Elle se satisfait que malgré des conditions de travail rendues difficiles par le confinement et la mise en œuvre rapide du télétravail, un service public de qualité ait été rendu possible pour la diffusion et l'instruction de ces aides d'urgence. Toutefois, la Commission suggère qu'une évaluation de l'utilisation et des conséquences de ces aides pour les entreprises soit réalisée permettant d'identifier les éventuels ajustements à opérer et de s'assurer de bonnes conditions de la relance économique. Elle estime qu'un point d'attention doit être porté sur le dispositif « chèques mon île 974 » qui se poursuit jusqu'en 2021 alors que son utilisation n'aura mobilisé que 43% de son enveloppe budgétaire en 2020. Il est par ailleurs manifeste que la concentration de son impact à raison de 80% sur les seules activités de restauration appelle au questionnement d'un rééquilibrage, voire un recentrage, vers les autres secteurs d'activités ciblés.

Concernant le fond de sauvegarde qui a pris fin au 31 octobre 2021, la Commission souhaite être destinataire de son bilan. Elle suggère de nouveau que soient créés un fonds de sauvegarde pérenne et un fonds de retournement, outils d'ingénierie financière durables qui permettront d'anticiper les conséquences des mutations socio-économiques en cours et à venir, alors même que les conséquences de la crise actuelle restent à être pleinement mesurées.²

Emploi et compétences

La Commission constate que la PRE Feder (Prime Régionale à l'Emploi) a permis la création de 38 emplois dont 13 dans le domaine de l'encadrement. Elle prend acte que la DGAEE ait indiqué que les conditions d'instructions ayant été perturbées, une trentaine de dossiers sont en cours de finalisation, représentant plus d'une centaine d'emplois. Elle suggère, cependant, que dans un contexte de fragilité économique, un tel dispositif soit dimensionné à la hauteur des enjeux de nos territoires et que soit assurée la pleine communication quant à son existence. D'autre part, elle insiste sur l'importance d'avoir une stratégie de l'économie sociale et solidaire (composante du SRDEII), véritable champ de

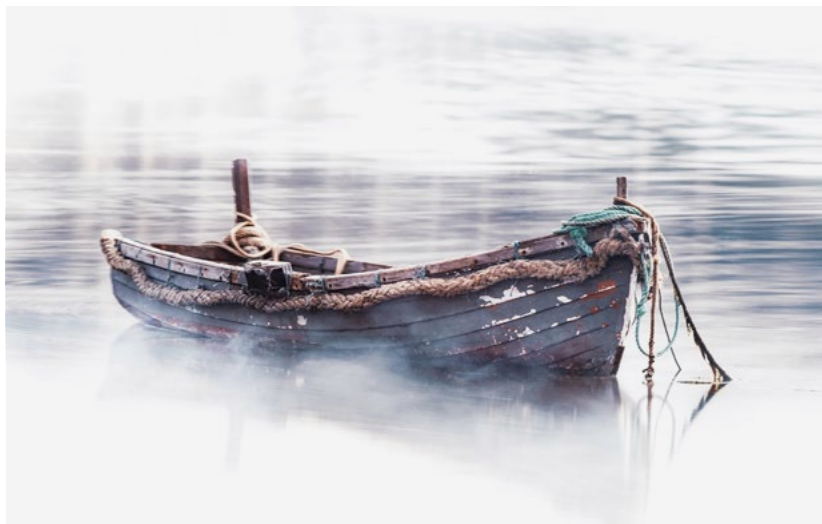
2. Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.

performance, d'activités et d'emplois à La Réunion¹. La Commission relève différents dispositifs permettant l'acquisition de savoirs de base en matière de numérique, dont le chèque numérique qui, compte tenu du contexte sanitaire, a pris une envergure importante mais également le pass numérique, outil de lutte contre la fracture numérique. En complément du contrat de filière numérique, la Commission suggère de nouveau qu'un plan régional de «culture du numérique» soit établi.



Foncier économique et économie bleue

La Commission prend acte de la volonté de la collectivité régionale de devenir «Autorité de gestion» du FEAMPA ainsi que de l'ajout de l'aquaculture dans le périmètre d'intervention. Elle relève la reprise des travaux de mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR) et souhaite y être associée.



Crédits photographiques : Zoïtan Tasi / Unsplash.

Concernant la mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer, la collectivité régionale a conduit différents échanges menant à la transmission d'un rapport à la Commission européenne fin 2020. La Commission demande que le CESER en soit destinataire et plus particulièrement sur la note d'alerte portant sur le calcul des parts de marchés dont la notion semble devenir un sujet sensible au regard des éléments complémentaires réclamés par la Commission européenne. S'agissant des zones d'activités, la Commission rappelle l'importance d'élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE) qui constituerait un support de gouvernance territoriale renouvelée du foncier économique réunionnais³. En effet, elle s'étonne du manque de détails et de lisibilité notamment en matière de création et de modernisation de ces zones. La Commission se satisfait de l'avancement de la commercialisation de la ZAA Pierre Lagourgue ainsi que de l'utilisation du Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC).

Toutefois, dans un souci de cohérence des politiques publiques territoriales, elle rappelle la nécessité pour chaque EPCI, en partenariat avec la collectivité régionale, d'établir une politique locale du commerce et de soutien aux zones d'activité⁴.

3. Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.

4. Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.



Tourisme

La Commission relève les efforts consentis par le Conseil régional avec la création de dispositifs spécifiques pour ce secteur particulièrement sinistré. Elle se satisfait qu'aient été déployées dans un même temps des aides de sauvegarde et des mesures de maintien de l'activité (chèque «mon île 974», Pass Kdo...) touristique. Elle suggère qu'une évaluation de l'utilisation et des conséquences de l'ensemble de ces interventions soit réalisée. La Commission prend acte du changement amorcé vers un tourisme durable et souhaiterait avoir plus d'informations quant à la déclinaison opérationnelle de cette notion, tant sur le territoire qu'au titre du bassin india-océanique dans le cadre des îles Vanille. Il s'agit plus particulièrement de mesurer comment cette nouvelle tendance « Tourisme Durable » sera désormais exprimée dans le SDTAR. La Commission demande que le CESER soit destinataire de l'étude prospective sur les bassins de baignade.

Enfin, la Commission suggère qu'une stratégie de relance particulière soit mise en œuvre prenant en considération les tendances de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), la nécessité de rétablir la confiance envers les voyages et la typologie de nos entreprises touristiques, dans un contexte de reprise envisagée à l'horizon 2022-2023 et de conditions sanitaires incertaines⁵. Par ailleurs, la Collectivité régionale indique la valorisation d'une « destination safe » sans plus de détails, or cela pourrait être un véritable avantage compétitif, dimension que la stratégie de relance pourrait intégrer.



Numérique

La Commission se satisfait du déploiement du Très Haut Débit (THD) ainsi que des moyens mis en œuvre par la collectivité régionale pour renforcer les usages du numérique, notamment avec les spots Wi-Run. Les restrictions liées à la pandémie, la généralisation du télétravail ainsi que la digitalisation des entreprises et administrations réunionnaises sont autant d'éléments constitutifs de la connectivité numérique locale, qui appellent dans un second temps à des questions de souveraineté territoriale, de sécurité digitale mais également un gain de pouvoir d'achat pour les Réunionnais et les entreprises.

Sur le plan de la continuité territoriale numérique, la Commission prend acte qu'une étude sera lancée en 2021 sur le sujet très précis des câbles sous-marins. Cependant et plus largement, au regard de l'accélération de la plateformes de l'économie, la Commission suggère que la collectivité régionale élabore une Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN) qui fixerait les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, tant sur le plan des infrastructures (câbles, réseaux, *data center*, ...) que sur le plan des usages, des apprentissages, de l'accompagnement aux transformations et de l'« e-insertion ».



Crédits photographiques : Lars Kienle / Unsplash.

5. Communication de l'OMT du 21 juillet 2021.



ADER
COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE
DE L'ESPACE RÉGIONAL

PILIER 4

LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Avec un taux d'exécution moyen du budget de 73 % pour le pilier 4, le Conseil régional poursuit en 2020, sa trajectoire environnementale également définie par le CESER¹, en cohérence avec les orientations régionales, inscrites dans la trajectoire Outre Mer 5.0², nationales (« La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat »³), et européennes à travers le « Green New Deal ». La Commission rappelle ainsi⁴, au regard des impacts économiques liés à la crise de la COVID 19, que les secteurs de l'énergie et des déchets représentent des leviers importants afin de « transformer le risque en chance, la crise en opportunité »⁵. Il s'agit ainsi de gérer les urgences de court terme (saturation des centres d'enfouissements, exigences réglementaires contraignantes en matière d'énergie, etc.) dans une vision de long terme à travers les documents programmatiques (PPE⁶, PRPGD⁷, etc.) afin de générer ainsi de nouvelles formations, des créations d'emplois pour demain, une économie plus circulaire, etc.

1. Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019.
2. Plan de convergence et de transformation des Outre-mer, 2018.
3. Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020.
4. Avis du CESER sur le Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 14 décembre 2020 – par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.
5. Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020.
6. PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.
7. PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.



ADER COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL

En termes d'aménagement, la Commission souligne la qualité et l'intérêt pédagogique de l'évaluation du SAR réalisée par l'AGORAH en 2020. Elle permet une appropriation globale des enjeux liés à l'aménagement du territoire pour l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, la Commission rappelle⁸ la nécessité d'une mise en révision ou modification rapide de ce document, au regard de la vision prospective et globale qu'il pose et de son articulation avec les autres documents de planification régionaux et nationaux. En effet, ce document définira pour les vingt prochaines années, les fondements des futurs projets d'aménagement et de développement du territoire que ce soit en termes d'habitat, de mobilité, de gisements de matériaux ou d'attractivité économique. Par ailleurs, la Commission renouvelle sa recommandation pour que la révision du SAR s'effectue au sein d'une commission sectorielle de la CTAP, lieu privilégié de coordination, pour la rendre plus agile et dynamique⁹. Cette coordination, au sein de la CTAP, doit aussi se faire à l'échelle des cinq EPCI, notamment à travers la mise en cohérence de leurs projets de territoire.

La Commission constate la réalisation d'une thèse sur l'aménagement des Hauts intitulé « L'altérité un levier pour le développement local ». Elle demande que le CESER en soit destinataire et insiste sur la nécessité de renforcer la prise en compte « des mi-pentes dans ses composantes sociales, sociétales, économiques, environnementales et historiques afin de contribuer positivement à la construction du modèle réunionnais de compétitivité »¹⁰.

La Commission note en 2020, la mise en place d'un observatoire des andains en partenariat avec la SAFER. Au-delà des objectifs de suivi et de quantification du volume de gisements disponibles, elle insiste, comme indiqué dans le rapport du CESER sur les matériaux¹¹, sur la nécessité de mieux évaluer sur le long terme les impacts notamment environnementaux de l'extraction des andains avant d'en envisager un recours de plus en plus fréquent dans le cadre de grands chantiers.

8. Avis du CESER sur le Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 14 décembre 2020 – par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

9. Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

10. Rapport du CESR « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » - Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

11. Rapport du CESER « Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion », Bureau du CESER du 28 avril 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 29 janvier 2021.



Crédits photographiques : Chris Barbalis / Unsplash.

Sur le secteur de l'énergie, la Commission relève la poursuite en 2020 des dispositifs en faveur du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande de l'énergie, conformément aux objectifs de la nouvelle PPE révisée. Néanmoins, comme elle l'a rappelé dans son précédent avis¹², l'atteinte de 100 % d'énergies décarbonées dans le mix électrique reste fragile, car dépendant de nombreuses hypothèses au niveau local, national ou international, mais aussi de l'initiative et de l'investissement privé que le Conseil régional doit veiller à encourager et encadrer. Elle est également subordonnée à la réussite des politiques publiques intégrées en lien avec la mobilité ou encore l'aménagement. De même, la Commission insiste sur le fait que le choix de la décarbonation qui a été privilégié dans cette PPE doit se faire dans une vision de long terme et de manière concomitante avec des stratégies régionales ambitieuses pour un développement territorial à travers des créations d'emplois, le déploiement des filières stratégiques locales et la montée en compétence et en acceptabilité des acteurs. Enfin, la Commission demande à être destinataire du cadastre solaire finalisé sur lequel le Conseil régional pourra s'appuyer pour le développement du photovoltaïque.

Sur les déchets, la Commission constate l'avancée des travaux concernant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Néanmoins, au regard des enjeux stratégiques que représentent les déchets à court terme avec la saturation des centres d'enfouissement et le traitement des déchets dangereux, mais également à long terme, elle insiste sur la nécessité d'adopter rapidement le PRPGD afin de mettre en œuvre un plan d'actions précis, partagé, et articulé avec le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) pour tendre vers le zéro déchet.

12. Avis du CESER sur le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de La Réunion révisée pour 2019-2028 – Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

QCS

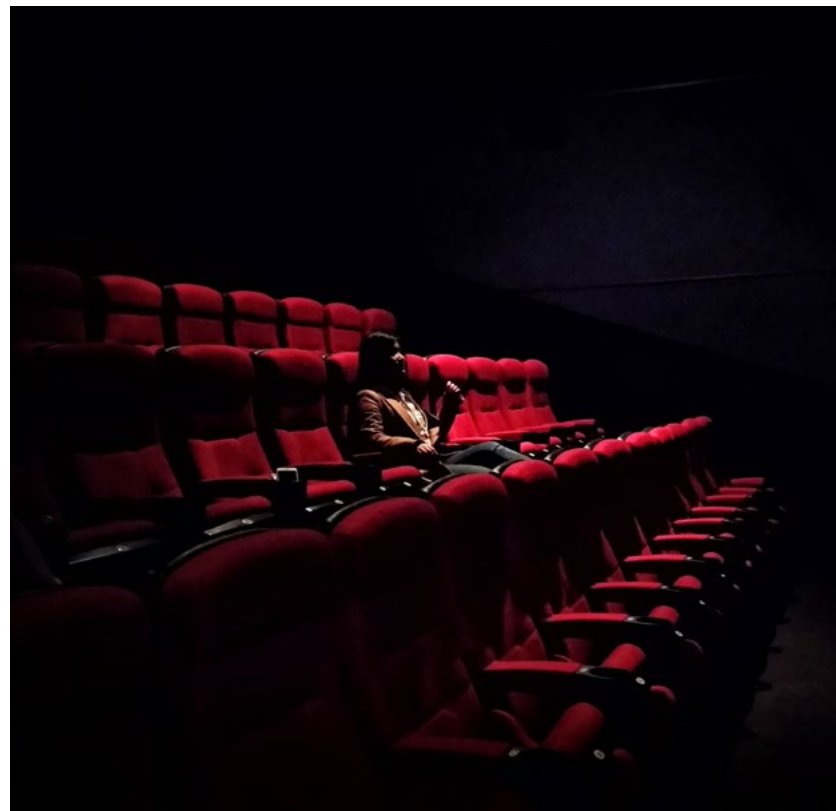
COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ



PILIER 5

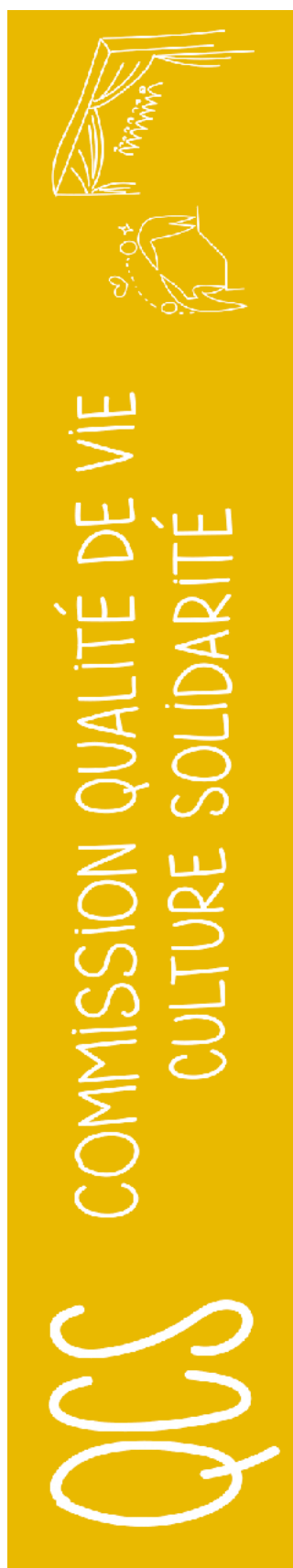
NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

Culture



Credits photographiques : Karen Zhao / Unsplash.

La Commission prend acte du bilan d'activités pour l'exercice 2020 concernant le Pilier 5 « Notre identité, notre culture, not'fierté ». Le secteur de la culture à La Réunion a connu un arrêt prolongé de son activité entre mars 2020 et juillet 2020, du fait de la situation sanitaire.



La Commission réitère sa demande de pouvoir bénéficier d'une présentation du bilan de la SPL RMR¹. Elle suivra avec attention la restitution de l'étude sur l'évaluation organisationnelle et financière de la gestion des musées régionaux². Par ailleurs, la Commission note qu'une étude sur les publics est en cours. Cette étude pourra enrichir les indicateurs de réalisation des structures muséales régionales. L'indicateur portant sur l'accès à la culture pour tous pourrait être alors décliné en typologies de publics et permettrait de mieux appréhender les freins à la fréquentation. L'ensemble de ces études et restitutions faciliteront la réalisation d'un état des lieux pertinent pour penser la reprise de la fréquentation muséale.

La Commission se satisfait des mesures prises durant l'année 2020 pour maintenir le niveau d'aides accordées aux acteurs culturels. L'emploi dans le secteur culturel est particulièrement fragilisé par la crise sanitaire³. Tous les outils permettant d'accompagner les porteurs de projets dans l'accessibilité aux fonds de soutien doivent être promus, que ceux-ci soient régionaux ou européens.

La Commission se satisfait des dispositifs spéciaux Covid mis en place par la Région à destination de la filière du livre et de la diffusion culturelle.

La politique régionale en matière culturelle se dote d'un nouveau Schéma, le SODAVI (Schéma d'orientation pour les arts visuel) : la Commission souhaiterait que ce schéma lui soit présenté. Cet outil est important pour la structuration et la professionnalisation des filières, au même titre que le Contrat de filière musiques actuelles et l'accord cadre régional pour le développement des emplois et des compétences. Les dispositifs⁴ « Pass Culture Lycéens et Apprentis » et « Guétali » participent à la démocratisation de l'accès à une offre culturelle abordable pour le grand public sur toute l'île. La Commission suggère que ces dispositifs soient étudiés précisément afin d'en connaître l'impact sur les pratiques artistiques des bénéficiaires.

Enfin la Commission note l'exonération exceptionnelle des frais d'inscription pour les élèves en réinscription au Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'année 2020/2021⁵.

1. Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.

2. Bilan d'activités 2020 du Conseil régional de La Réunion, page 374.

3. Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

4. Bilan d'activités 2020 du Conseil régional de La Réunion, page 356.

5. Bilan d'activités 2020 du Conseil régional de La Réunion, page 362.



Crédits photographiques : Gabin Vallet / Unsplash.

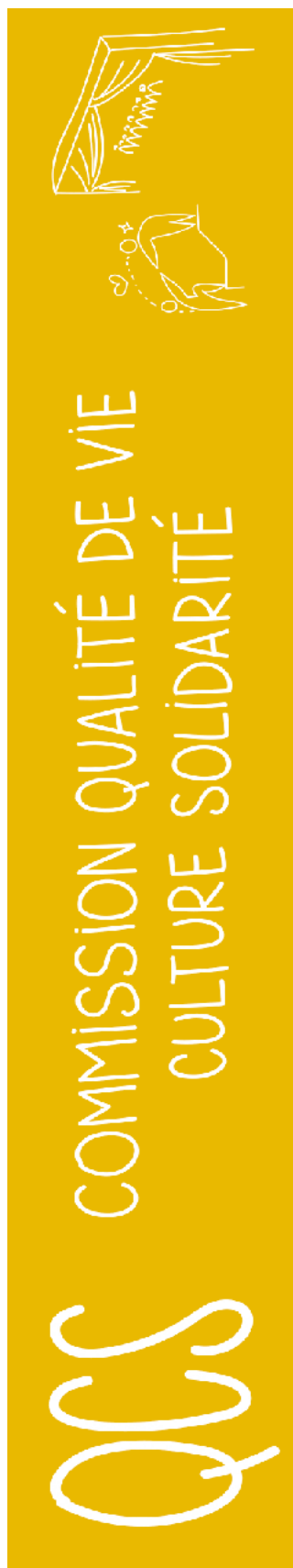
Sport

Le domaine sportif a connu un arrêt identique au secteur culturel. La reprise des activités n'a pu débiter véritablement qu'en septembre 2020 en priorité pour la haute performance.

La Commission se satisfait que le niveau d'aide accordé aux ligues et comités sportifs ait été maintenu en 2020. La professionnalisation du mouvement sportif est à encourager à travers un soutien à l'emploi des métiers d'encadrement et de management de l'activité sportive.

La Commission note que beaucoup de dispositifs sont en place en faveur de la pratique du sport de haut niveau. La pratique sportive pour tous les Réunionnaises et les Réunionnais grâce à l'accès des équipements disponibles doit être promue au bénéfice de tous les pratiquants (amateurs et professionnels) en intégrant toutes les pratiques (handisport) et tout au long de la vie⁶. La Commission suggère d'appuyer une partie des efforts vers la promotion de l'activité physique en s'inscrivant dans la trajectoire de la Stratégie Régionale Sport Santé Bien Être à La Réunion.

6- Avis du CESER sur le Budget Primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 14 décembre 2020
- par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



La Commission rappelle la nécessité pour les partenaires locaux de s'accorder sur une stratégie partagée et cohérente en matière de sport à l'échelle du territoire⁷. Elle sera attentive à la tenue de la conférence régionale du sport (en charge d'arrêter un Projet sportif territorial) et de la conférence des financeurs⁸.

7. Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019 et Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.

8. Décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport

PILIER 6

PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

Les Commissions « Formation, Éducation et Recherche » (FER) et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS) du CESER prennent acte du bilan d'activité pour l'exercice 2020 de la Région Réunion, concernant le Pilier 6 : « Plus d'égalité des chances pour les familles », qui a dû s'adapter à la crise sanitaire de la Covid-19.



Crédits photographiques : Barbara Zandoval / Unsplash.



COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ

QCS



COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE

FER



COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ

QCS



COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE
FER

Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale.



Crédits photographiques : Aedrian / Unsplash.

En dépit d'une baisse du taux de jeunes sortis du système scolaire, sans qualification, ni diplôme, ce taux réunionnais reste très préoccupant et supérieur à celui de l'Hexagone¹. Les Commissions appellent de leurs vœux un véritable plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec une coordination de tous les acteurs concernés. Elles rappellent que la mise en œuvre des préconisations énoncées dans le rapport : « Faire de La Réunion du Millénum un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif » contribueraient à baisser le nombre de *Not in Education, Employment or Training - NEET* (traduit de l'anglais : sans emploi, ne poursuivant pas d'étude et ne suivant pas de formation). Les Commissions notent également que la collectivité régionale a maintenu un appui aux missions locales, non éligibles au Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

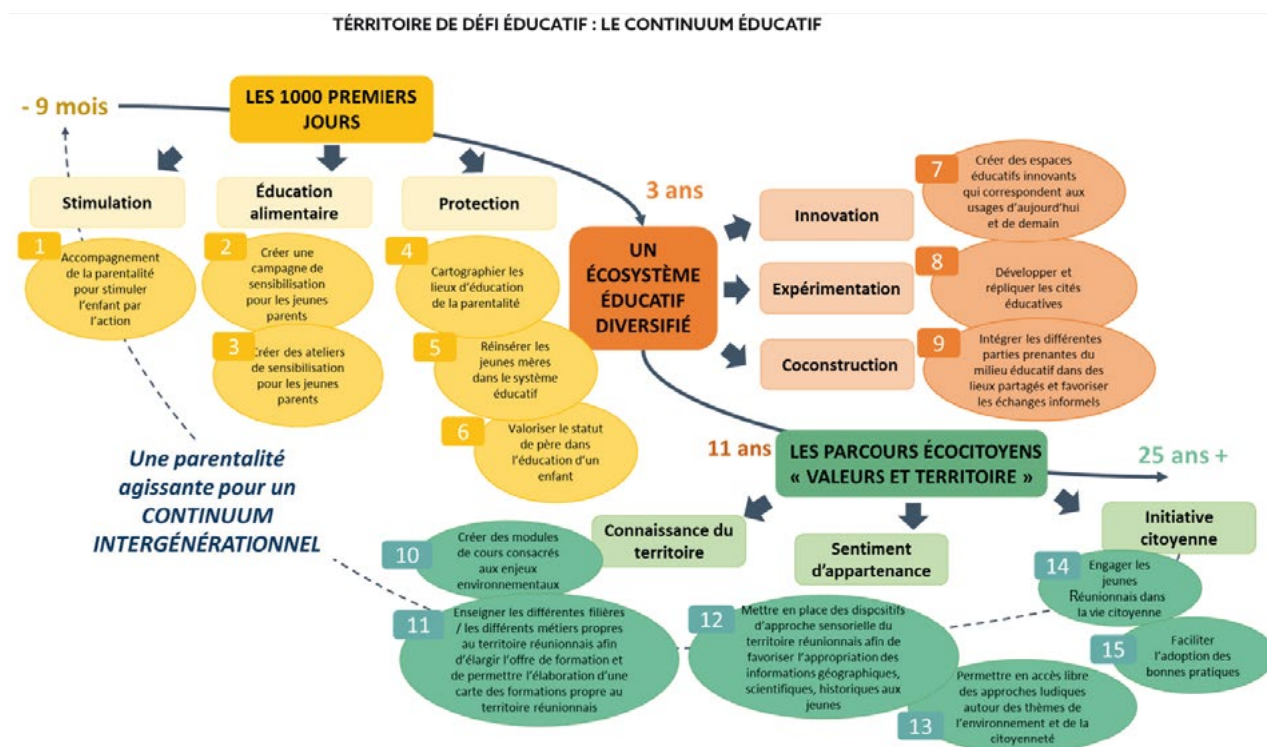
Les Commissions soulignent dans l'exercice 2020 de la Région Réunion, le soutien aux « classes transplantées », ainsi que le déploiement de « vacances apprenantes ». Elles saluent le recours à ces dispositifs pédagogiques, qu'elles ont fortement préconisés. Les Commissions rappellent aussi la nécessité de soutenir la parentalité, dès les 1000 premiers jours, qui couvrent le temps de la conception de l'enfant à l'entrée en école primaire, notamment via la « simulation attentive », à travers le jeu, le chant ou encore la lecture². Les actions éducatives familiales de la collectivité régionale pourraient en ce sens être renforcées.

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473458>

2. Contribution du CESER « Faire de La Réunion du Millénum un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif » - Bureau du 16 juillet 2020

Sur l'école de la deuxième chance (E2C), les Commissions relèvent la poursuite des programmes d'actions mise en œuvre, avec un accompagnement de 1,6 M€ pour la structure, qui a concerné 611 jeunes.

Toutefois, afin d'assurer une lisibilité efficiente de l'impact de cet investissement en faveur de l'école de la deuxième chance, les Commissions préconisent de prendre en compte les taux d'entrées dans les résultats finaux.



Extrait du Rapport « Faire de la Réunion du Millénaire un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défit éducatif », page 27, Les actions proposées par le CESER dans le cadre d'un continuum éducatif (-9 mois + 25 ans).

La maîtrise des savoirs de base : le Plan illettrisme, illettronisme, innumérisme (3 i)

L'accès aux diplômes, à la qualification, à l'emploi et à l'autonomie passe généralement par la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter. Les Commissions saluent la nouvelle délégation relative à l'illettrisme et encouragent le renforcement du travail partenarial dans le cadre de l'axe gouvernance du Plan 3i. Sachant que l'illettrisme constitue une des actions du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), les Commissions demandent à ce que le département de la formation et de l'apprentissage prenne en compte l'illettrisme dans les plans de formation.



COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ

QCS



COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE
FER



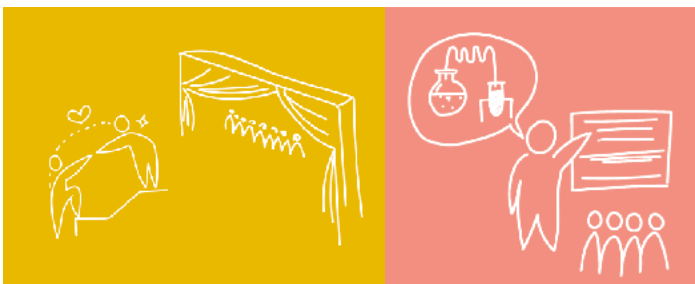
Crédits photographiques : Cherrydeck / Unsplash.

La politique régionale de santé

Les Commissions constatent que la collectivité régionale a pu être réactive dans sa réponse face à la crise sanitaire. Avec un budget de près de 6 M€ au titre de sa participation aux diverses opérations de solidarité locale face à la Covid-19, elle a pu mener trois actions majeures : réaliser des commandes d'équipement de protection médicale et de prestation liées au fret aérien et maritime, accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Union Régionale des Médecins libéraux de l'Océan Indien » pour l'acquisition de matériel de protection médicale et participer au rapatriement sanitaire de ressortissants réunionnais depuis l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, la Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » se penche actuellement sur les questions de santé et s'est auto-saisie sur le sujet de « la nécessité d'une politique territorialisée de la santé ». Elle étudie de près les actions de sensibilisation et de promotion de la santé menées par la collectivité régionale, la prévention étant trop souvent le parent pauvre des politiques publiques de santé.

Aide alimentaire, Solidarité et Cohésion Sociale



Credits photographiques : Charlein Gracia / Unsplash.

Les Commissions se satisfont de l'augmentation des moyens alloués à l'aide alimentaire avec une enveloppe exceptionnelle en 2020.

Elle rappellent que le CESER a remis un avis sur le rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en juin 2021³. Elles suggèrent à la collectivité régionale de s'y rapporter, notamment aux préconisations formulées intéressant le fonctionnement du Conseil régional et les politiques qu'il mène sur son territoire.

3. Avis du CESER sur le Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil régional
- Bureau du 22 juin 2021 par délégation de l'Assemblée plénière du 17 février 2021

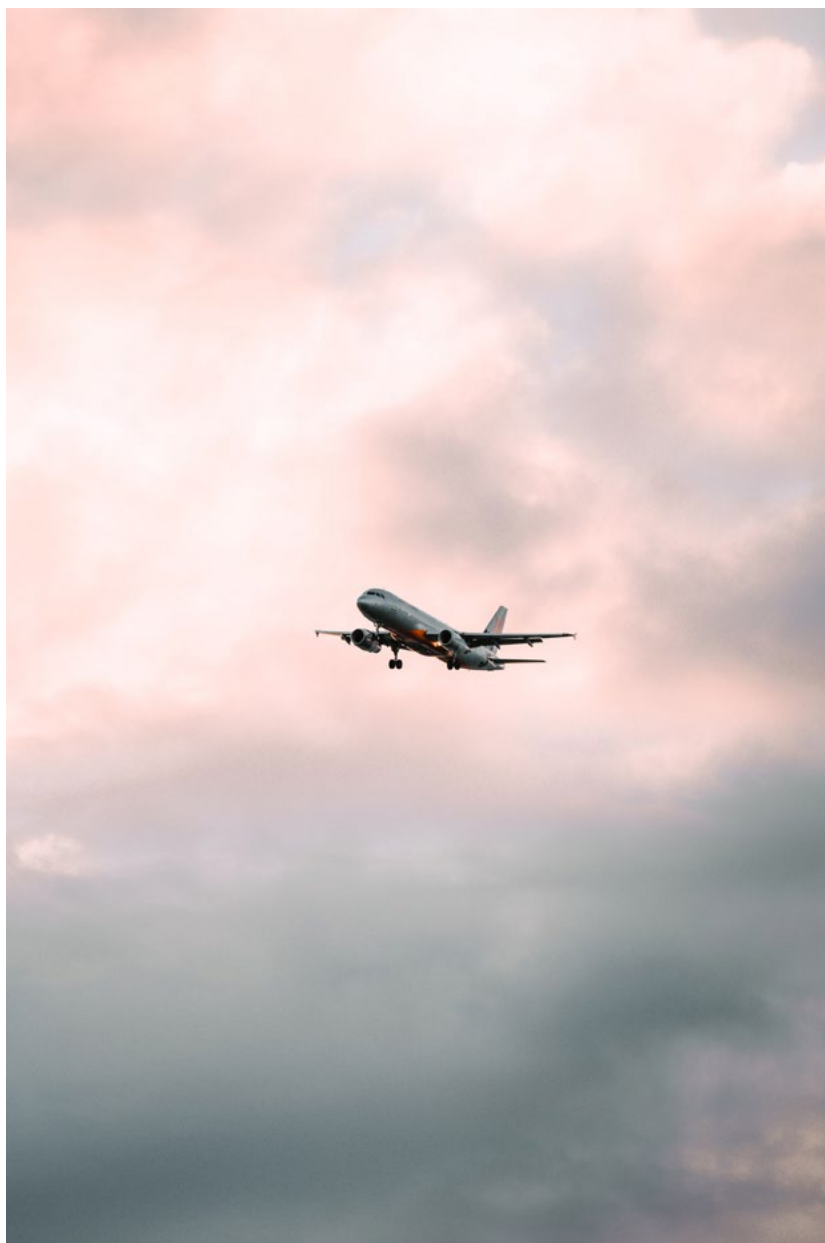
Continuité territoriale et mobilité

Les Commissions prennent acte de la baisse de l'activité sur la continuité territoriale.

Sur la mobilité éducative, si comme le disait Michel de Montaigne, « les voyages forment la jeunesse », les Commissions comprennent l'absence de voyages pédagogiques en 2020, du fait de la crise sanitaire de la Covid-19.

Sur la mobilité étudiante et professionnelle, les Commissions notent l'existence des dispositifs Erasmus⁺ et Vatel pour la mobilité dans la zone Océan indien, mais aussi leur faible utilisation.

Elles préconisent d'accentuer et d'élargir ces dispositifs pour renforcer les liens avec la zone océan Indien et permettre à davantage de jeunes de s'ouvrir à de nouveaux horizons.



Crédits photographiques : Carnaby Gilany / Unsplash.



TEC
COMMISSION TERRITOIRES
EUROPE COOPÉRATION

PILIER 7

CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OcéAN INDIEN



Credits photographiques : Duangphorn Wiriya / Unsplash.

La Commission TEC prend acte de l'impact de la crise sanitaire sur des activités menées dans le cadre de ce pilier notamment à cause des confinements, des fermetures des frontières, des aéroports, etc.



Crédits photographiques : Guillaume Perigois / Unsplash.

Les « Relations économiques bilatérales à travers les antennes du Conseil régional »

La Commission rappelle qu'elle adhère pleinement au déploiement de représentations permanentes du Conseil régional à l'étranger.

Elle prend acte de :

- L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des antennes, des Volontaires de Solidarité Internationale (VSI), des Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) ainsi que sur les actions de formation ;
- La consolidation des liens et des partenariats avec les pays de la zone (Chine, Mozambique, Inde, Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles) ;
- Les « Relations économiques à travers les organisations de coopération de la zone ».

Le CESER avait, à maintes reprises, demandé la mise en place d'une Cellule dédiée aux APE dans le but d'une veille stratégique sur ce sujet.

La Commission prend acte que, dans le cadre de la renégociation actuelle des Accords de Partenariat Économique (APE) pour sa zone géographique, et en particulier pour celui concernant la sous-région Afrique orientale et australe (AfOA) dont la signature devrait intervenir à la fin de l'année 2022, un partenariat, comme lors des précédentes négociations, entre l'État en région, le Conseil régional et le CESER¹ se soit engagé afin de porter le même message devant les autorités françaises et européennes pour défendre les intérêts de notre île. La Commission souhaite que ce partenariat se poursuive et s'amplifie .

1. Avis du CESER sur le bilan d'activités et le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – adopté le 20 juin 2019.

La « Coopération institutionnelle »

Le CESER avait souhaité, dans l'objectif d'une plus grande ouverture de La Réunion vers le grand océan Indien, un renforcement de la place de notre île au sein de l'ensemble des organisations de coopération régionale².



Aussi, la Commission souligne l'entrée de la France au sein de l'Association des États Riverains de l'océan Indien (IORA) en tant que 23^{ème} membre en décembre 2020. Elle salue l'objectif visé par la France qui consiste à ancrer les Départements et Régions d'outre-mer de l'océan Indien dans leur environnement régional.

Dans le cadre de la loi expérimentation du 19 avril 2021³ et du projet de loi 3DS⁴ en cours de discussion, elle encourage la collectivité régionale à poursuivre ses interventions auprès de l'État français pour aller plus en avant en ce sens.

Par ailleurs, la Commission préconise, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, l'instauration d'une véritable coopération sanitaire dans la zone Océan Indien entre La Réunion et ses voisins.



Crédits photographiques : Kraken Images / Unsplash.

2. Avis du CESER sur le bilan d'activités et le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2018 – adopté le 20 juin 2019.
3. Loi organique du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du 4^{ème} alinéa de l'article 72 de la Constitution.
4. Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale adopté par le Sénat le 21 juillet 2021.



Le programme « Interreg »

INTERREG 2014-2020

La Commission prend acte du caractère dynamique de la programmation Interreg 2014-2020 en dépit de la crise sanitaire. Elle constate que 10 comités de pilotage ont été organisés et 46 dossiers programmés en 2020. Elle note que le montant certifié a progressé et a atteint 18,4 M€ soit 29,2% de la maquette. Ce montant dépasse largement le seuil de dégageement d'office du 31 décembre 2020 et enregistre une avance sérieuse pour atteindre celui de 2020.

La Commission est satisfaite de l'évaluation du programme Interreg mise en œuvre par la collectivité régionale aux fins de mesurer notamment l'efficacité et l'efficience du programme.

INTERREG 2021-2027

Dans le cadre de la préparation du programme Interreg 2021-2027, la Commission se réjouit de la création d'un volet dédié aux RUP qui constitue une simplification importante mettant fin à la gestion des deux volets (Volet transnational / Volet transfrontalier).

Internationalisation des entreprises

L'année 2020 a connu une véritable rupture des échanges internationaux avec la fermeture des frontières et le quasi-arrêt des lignes aériennes et maritimes, conséquences de la pandémie du Covid-19. Dans ce contexte particulier, peu d'évènements nationaux et internationaux ont pu se dérouler en présentiel. La Commission EEI souligne l'importance accordée à l'animation de l'écosystème des entreprises et des acteurs opérée par la Maison de l'Export en utilisant tous les outils innovants à sa disposition et notamment la mise en œuvre de nombreux webinaires. La Commission se satisfait que la collectivité régionale mette tout en œuvre pour que les réseaux établis jusqu'alors soient préservés dans une période où la reprise est incertaine. Elle réitère sa demande de chiffres consolidés quant à l'export de biens et surtout de services, ces derniers étant moins tributaires des connectivités maritimes et aériennes.



Credits photographiques : Dorian Mongel / Unsplash.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

